

Session du 16 juin 2012

Sur proposition des membres du Bureau du Conseil culturel de Bretagne

VŒU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :
la situation de l'audiovisuel en Bretagne
et proposition de la tenue d'Etats Généraux

Le Conseil culturel de Bretagne a été saisi de l'inquiétude des personnels collaborant à Mouchig-Dall sur l'avenir des émissions en langue bretonne destinées aux enfants.

Alors que le nombre d'enfants scolarisés dans les filières bilingues français-breton progresse chaque année, le Conseil culturel de Bretagne s'étonne que les jeunes bilingues ne disposent que d'une seule émission en breton sur le service public et que celle-ci puisse être remise en question pour des raisons budgétaires.

Il rappelle que la télévision est un complément indispensable à l'école pour la vitalité de l'usage de la langue et qu'il est dans les obligations du service public d'assurer son expression pour tous les publics et en particulier les enfants brittophones.

Plus généralement, le Conseil culturel de Bretagne constate une dégradation de la situation économique des médias audiovisuels en Bretagne, tant privés que publics.

Cette situation l'inquiète car les télévisions et les radios sont le reflet du dynamisme et de la créativité et pourraient être amenées à ne plus remplir leur rôle de valorisation de nos différentes formes d'expressions culturelles, ce dans les trois langues de Bretagne.

Malgré l'avancée des moyens de communication, la télévision en reste encore « LE vecteur grand public ».

Le Conseil culturel de Bretagne constate le désengagement progressif de certaines collectivités locales du secteur audiovisuel.

Le Conseil culturel de Bretagne demande au Conseil régional de Bretagne d'initier avec l'Etat, le Conseil régional des Pays de la Loire et les conseils généraux des cinq départements bretons, des ETATS GENERAUX de l'AUDIOVISUEL, afin d'analyser la situation et de coordonner leurs politiques.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Voté à l'unanimité

Votants : 37

Voix contre : 0

Abstentions : 1